

En profitant de cette offre vous allez, comme de nombreux confrères, retrouver le plaisir d'aller travailler le matin en vous appuyant sur un vrai logiciel dentaire prêt pour le passage à la CCAM. Un logiciel en tout point différent de ceux que vous avez connus jusque là. @gatha Seven est le seul logiciel vous permettant de désigner, en 2 clics seulement, le bon code CCAM parmi les 2.831 codes existants.

L'entreprise AGATHA a su garder une taille humaine où le service après vente y est amical et performant.

En 30 ans, AGATHA a patiemment bâti une légende que nous vous invitons à partager avec nous.

AGATHA est l'une des rares sociétés à avoir développé la totalité du processus, télétransmission comprise.

Nous maîtrisons tout de A à Z. C'est notre choix, notre indépendance, votre sécurité pour l'avenir.



En profitant de cette offre vous allez économiser :

Un logiciel dentaire @gatha Seven	1.777 €
Livraison offerte	—
Un cadeau collector surprise	—
Sur l'achat d'un lecteur de cartes	100 €
Vous économisez :	1.877 €

Afin de pouvoir bénéficier de cette offre, vous devez :

- Abandonner votre logiciel actuel et donc arrêter de payer sa maintenance.
- Nous adresser un chèque de 399 € correspondant aux six premiers mois de maintenance de votre nouveau logiciel.
- Nous retourner le contrat ci-joint signé incluant l'engagement d'un règlement de maintenance sans interruption pendant 36 mois (6 mois déjà payés + les 30 mois suivants).
- Avertir votre banque et nous retourner l'autorisation de prélèvement bancaire automatique pour couvrir les 66.50 € mensuels de maintenance. Le premier prélèvement aura lieu dans six mois.
- Au terme des 36 mois, vous serez libre de poursuivre ou d'interrompre la maintenance de votre logiciel.

Osez !

Votre cabinet dentaire n'est toujours pas informatisé.
Votre logiciel dentaire ne vous satisfait pas pleinement !

Osez en changer maintenant et entrez dans la Légende...

Ouvrez vite !

Attention : offre limitée.

@gatha C.D.Soft

'Le Neuilly' C2 - 11 rue Court de Gébelin - 30000 Nîmes

Tél : 04 66 84 00 36 - Fax : 04 66 84 00 71

Web : agatha7.fr

Les 7 arguments capitaux :

- 1 Nous vous proposons d'utiliser le seul logiciel dentaire qui sélectionne le bon code CCAM en deux clicks seulement. (NGAP gérée jusqu'à sa disparition)
- 2 Nous vous offrons le nouveau logiciel @gatha Seven, premier logiciel hybride CCAM-NGAP 3D d'une valeur de **1.777 €**.
- 3 Nous vous offrons pendant 3 mois une remise de **100 €** sur l'achat d'un lecteur de cartes Sesam-Vitale XIRING PRIUM 3S.
- 4 Nous vous garantissons trente six mois de maintenance sans augmentation.

- 5 Nous vous offrons le port.
- 6 Nous vous offrons un cadeau collector surprise.
- 7 **Nous vous offrons de rentrer dans la légende...**



Les 7 bonnes raisons de quitter votre logiciel actuel :

- 1 Retrouver le plaisir d'aller travailler le matin grâce à un logiciel qui va vous changer la vie.
- 2 Changer radicalement l'atmosphère de votre cabinet. La morosité ambiante n'est pas une obligation !
- 3 Préparer en douceur le passage à la CCAM. Un simple click suffira pour basculer dans un autre monde.
- 4 Appuyer vous enfin sur un logiciel agréable et performant. Le seul logiciel 3D écrit à ce jour pour la CCAM.
- 5 Entrer dans la légende.
- 6 Vous mettre à l'abri d'une augmentation de votre maintenance logiciel pendant 36 mois.
- 7 **Economiser de 1.777 € à 1.877 €.**



Bon de commande.

Contrat de Licence et de Maintenance.

1. Compléter les informations demandées.
2. Tamponner et signer aux endroits indiqués.
3. Joindre un RIB, RIP ou RICE.
4. Joindre un chèque de 399 € TTC pour les 6 premiers mois de maintenance.
5. Poster le tout à l'adresse ci-contre :

AGATHA CD Soft
Le Neuilly C2
11 rue Court de Gébelin
30000 NIMES

V08/2009

CONTRAT DE LICENCE D'EXPLOITATION

1/ Logiciels

La présente licence s'applique à l'ensemble des logiciels AGATHA de la Sarl AGATHA C.D. Soft.

2/ Propriété du logiciel

Les logiciels AGATHA sont la propriété de la Sarl AGATHA C.D. Soft.

Les licences d'exploitation des logiciels sont accordées à titre non exclusif.

3/ Conditions d'utilisation des logiciels

Les logiciels doivent être utilisés à titre personnel.

Le licencié ne doit permettre l'utilisation des logiciels à toute autre personne physique ou morale en dehors des salariés de l'entreprise. Par conséquent les logiciels et leurs licences ne peuvent être vendus, prêtés ou cédés.

4/ Protection

Les logiciels sont protégés par un dépôt de marque et un copyright.

5/ Durée

Les licences concédées sont subordonnées aux règlements des maintenances des logiciels.

Toute maintenance non réglée dans les délais, met un terme au présent contrat.

6/ Confidentialité et protection

Le licencié s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour la protection et la non divulgation des logiciels.

7/ Modification des logiciels

Le licencié s'engage à ne procéder à aucune modification tant logique que physique des logiciels. Il s'interdit de modifier les programmes d'exécution des instructions, d'utiliser les logiciels en enlevant la marque et les différentes références apparaissant sur toutes les sorties lors d'une exécution.

Le concédant décline toutes responsabilités en cas d'altération du bon fonctionnement des logiciels due au fait de l'intervention anormale du licencié.

8/ Assistance dépannage

Si au cours d'une exécution normale des logiciels, des difficultés apparaissent, le licencié ayant régulièrement acquitté la maintenance des logiciels pourra faire appel aux services d'AGATHA

C. D. SOFT au 04 66 84 00 65.

9/ Résiliation de la licence

En cas de manquement à l'une quelconque des obligations, la présente licence sera résiliée automatiquement aux torts exclusifs du licencié.

Ce dernier s'engage à rendre toutes les copies, l'original des supports du logiciel ainsi que les clés de protection.

10/ Exclusion de garantie

Devant la complexité et l'étendue des domaines traités par les logiciels AGATHA,

la Sarl AGATHA C.D. Soft ne peut garantir ses logiciels, toutefois elle s'engage à mettre tout en œuvre et ce dans les meilleurs délais afin d'apporter d'éventuelles corrections.

Le concédant n'est pas responsable des dommages occasionnés par l'utilisation des logiciels.

Le licencié doit :

- s'assurer que ses structures propres sont susceptibles d'admettre le traitement des logiciels.
- disposer de la compétence particulière à l'utilisation des logiciels.
- évaluer ses propres besoins et apprécier leur adéquation aux logiciels.

Si le licencié pense ne pas être en mesure d'utiliser les logiciels de manière idoine, il lui incombe de demander une assistance technique par contrat séparé.

La récupération de fichiers provenant d'un autre logiciel posant de nombreux problèmes, cette opération est vivement déconseillée par le concédant.

11/ Redevance

Le licencié verse à la signature de la présente licence un paiement unique permettant d'acquiescer tous les droits et obligations contenus dans la présente.

VOTRE LICENCE ET EN-TÊTE

Logiciel : @gatha Seven

Votre première ligne d'en-tête :

(ex : Docteur Paul DURAND)

COORDONNÉES DU LICENCIÉ

Titre : Dr Mme Mlle Mr.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

Identifiant National : _____

CONTRAT MENSUEL DE MAINTENANCE DES LOGICIELS

1/ Durée du contrat

Ce contrat prend effet dès réception de votre commande, il sera automatiquement résilié en cas de non règlement de la maintenance des logiciels dans les délais.

Le licencié s'engage, afin de bénéficier de l'offre à prix réduit consentie sur les logiciels AGATHA, à régler sans interruption la maintenance mensuelle pendant les 36 mois qui suivent son acquisition. La dénonciation de ce contrat par l'utilisateur du logiciel avant l'expiration des 36 mois l'oblige à régler immédiatement les maintenances restant à courir jusqu'à l'expiration normale.

Passé ces 36 premiers mois, l'interruption des règlements de la maintenance prive l'utilisateur des mises à jour, de l'aide du fournisseur en cas de problème et l'oblige à régler à nouveau le logiciel dans sa totalité en cas de reprise ultérieure.

2/ Modalités de Règlement

Par prélèvement mensuel automatique. Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.

3/ Montant

€ 66.50 TTC par mois pour le logiciel @gatha Seven*.

*Ce contrat n'est valable que pour un seul utilisateur au sein d'un cabinet. Si plusieurs praticiens utilisent le logiciel, il y aura autant de contrats à remplir et à signer que d'utilisateurs.

Ce contrat porte sur le logiciel uniquement.

Il couvre :

- l'assistance technique par téléphone lors de la mise en service.
- l'assistance technique par téléphone, par Internet ou par courrier postal (envoi de CD ROM) en cas de problèmes de fonctionnement.
- la fourniture de versions modifiées suite à de nouvelles exigences administratives simples.

Il ne couvre pas :

- la fourniture de nouveaux logiciels. Si la Société AGATHA est amenée à réécrire le logiciel suite à une modification profonde des exigences administratives, une participation sera réclamée aux utilisateurs.
- la maintenance matériel, d'éventuels déplacements, etc....

Le fournisseur décline toute responsabilité en cas de détérioration due à la mauvaise utilisation du logiciel, au non-respect de la notice d'utilisation, aux dégâts causés par l'installation d'autres logiciels, matériels ou à la présence de virus.

Afin de faciliter le service après vente, l'utilisateur s'engage à disposer d'un téléphone à proximité de son ordinateur.

SIGNATURE ET TAMPON

Mentions manuscrites obligatoires : « Bon pour accord Licence et Maintenance »
« Lu et approuvé », Date, Signature et tampon professionnel.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT N° National d'émetteur : 425 220

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les paiements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec la SOCIETE **AGATHA CD Soft**.

Je m'engage à prévenir ma banque au plus tôt en lui faisant parvenir un exemplaire de l'autorisation de prélèvement afin d'éviter d'éventuels frais de rejet lors du premier prélèvement.

Adresse du débiteur :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Coordonnées bancaires :

_____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Établissement teneur du compte à débiter :

Banque : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nom et adresse du créancier :

AGATHA CD Soft
Le Neuilly C2
11 rue Court de Gébelin
30000 NÎMES

Joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature obligatoire

